

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. APPLICATION

Ces conditions générales sont considérées comme applicables à moins qu'un arrangement spécifique avec le client ait été conclu et accepté par écrit entre les deux parties.

2. VALIDITE DES OFFRES

Sauf stipulation contraire sur l'offre, le délai de validité pour acceptation de celle-ci est de 3 mois.

3. VALIDITE DES COMMANDES

Les travaux ne sont entrepris qu'après réception d'une commande écrite par le client (bon de commande, lettre, télécopie, courriel).

La commande doit mentionner :

- ✓ L'adresse exacte du client et le nom de la personne de contact pour l'envoi du rapport ;
- ✓ L'adresse exacte de facturation, si différente du rapport ;
- ✓ L'indication d'éventuelles mentions spéciales devant figurer sur le rapport d'analyse.

Elle implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales et des conditions particulières figurant dans l'offre.

Microscan Service SA se réserve le droit de refuser des échantillons qui seraient non conformes, sans pour autant que le client ne puisse prétendre à une indemnité quelconque.

4. PRESTATAIRES EXTERNES

Certaines analyses qui ne peuvent être exécutées dans notre laboratoire sont envoyées chez des prestataires externes agréés par Microscan Service SA. Il est privilégié des laboratoires accrédités ISO 17025. Les prestataires externes s'engagent à mettre tout en œuvre afin de fournir des résultats conformes (confidentialité, qualification et compétence du son personnel, gestion, maintenance et calibration de leurs équipements, ainsi que les conditions de réalisation des essais).

Le client est toujours informé de cette démarche qui est considérée comme validée à l'acceptation de l'offre ou de la demande d'exécution des travaux.

5. DÉLAIS

Les délais d'exécution indiqués dans les offres sont donnés à titre indicatif. Sauf indications particulières, ils s'entendent à partir de la date de réception des échantillons au laboratoire, pour autant que toutes les informations et indications de commandes soient livrées à temps. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les délais de livraisons convenus avec le client.

6. MODE DE LIVRAISON

Les échantillons peuvent nous être envoyés par courrier, ou apportés directement au laboratoire. En dehors des horaires d'ouverture, les échantillons peuvent être déposés dans la boîte bleue à l'entrée de notre laboratoire. (Format enveloppe, max 2cm largeur).

7. ECHANTILLONS

Afin que nous puissions traiter vos commandes efficacement, le client s'engage à appliquer certaines règles :

Les échantillons qui arrivent à notre laboratoire doivent être accompagnés d'une fiche avec le descriptif complet de ceux-ci, avec une transcription claire pour une meilleure reconnaissance à la réception de ceux-ci (numéro de référence, numéro d'échantillon, type de matériaux...);

Pour les grandes quantités, un support informatique exploitable (type tableau) est exigé, afin d'assurer le traitement des échantillons dans les meilleurs délais.

Pour les analyses d'amiante dans les matériaux :

Chaque échantillon doit nous parvenir dans un double emballage (sachet type Minigrip ou congélation) – étiqueté et numéroté selon les indications de la fiche de suivi.

Nous recommandons de prélever entre 1 et 10 cm³ pour les matériaux massifs et entre 1 et 10 cm² pour les revêtements. Une quantité suffisante doit nous permettre de faire, si nécessaire, une seconde analyse. Si la quantité est insuffisante, une réserve sera mentionnée sur le rapport.

Fibres dans l'air – analyse selon VDI 3492 :

Les filtres utilisés pour l'analyse doivent être conformes à la norme VDI 3492.

Le volume doit systématiquement être écrit sur la fiche de suivi.

8. STOCKAGE

Les échantillons sont conservés par Microscan Service SA durant 3 ans (dérogation pour les VDI (dégradables) les échantillons instables ou dangereux). Ils peuvent être retournés au client sur demande à la clôture du dossier.

9. TRANSMISSION DES RAPPORTS ET FACTURES

Les rapports et factures sont en règle générale transmis uniquement par voie électronique. Sur demande du client, les rapports et factures peuvent être envoyés par courrier postal.

10. CONDITIONS DE PAIEMENT

Sous réserve de conditions particulières de paiement prévues et conclues par écrit entre les deux parties, les conditions de paiement sont de 30 jours net, sans déduction aucune, à compter de la date de la facture. Toute déduction d'escompte non justifiée sera refacturée.

En cas de non-respect des conditions de paiement, des frais seront facturés au client.

11. CONFIDENTIALITÉ

Les communications concernant le travail seront faites exclusivement aux personnes mentionnées sur la commande. Le personnel de Microscan Service SA est contractuellement tenu au secret professionnel.

12. RESPONSABILITÉ

Les travaux et analyses sont effectués selon l'état des connaissances techniques, scientifiques et réglementaires actuelles.

Les résultats se rapportent uniquement au matériau ou à l'ensemble des éléments présents dans l'échantillon soumis aux analyses, quelle que soit la description communiquée par le client. Toutes données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Toute reproduction des rapports est interdite, hors transmission complète de ceux-ci, sauf autorisation formelle de notre part.

Aucune communication concernant les rapports ne sera faite sans l'autorisation formelle du client. Les procès-verbaux d'analyse sont disponibles sur demande.

La responsabilité de Microscan Service SA, en cas d'endommagement des échantillons de sa part, est limitée au montant facturé pour le travail en question, quel que soit le préjudice, à l'exclusion de toute autre réparation.

Toute réclamation doit être présentée dans les 15 jours (date du timbre postal). A défaut, toute analyse sera considérée comme acceptée par le client.

13. DEROGATIONS :

Aucune dérogation aux présentes conditions de vente ne peut être acceptée, sauf accord par écrit entre les deux parties.

Les présentes conditions générales annulent les précédentes versions ainsi que celles qui auraient été conclues avec le client par le passé – sauf convention spécifique faite par écrit entre les parties.

14. FOR JURIDIQUE

Seul le droit suisse est applicable en cas de litige. Le for juridique est établi à Chavannes-près-Renens pour l'application des présentes conditions générales.